

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

En remplacement d'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement numéro 16-125-8 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125

AVIS PUBLIC est donné en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 26 août 2021, le Conseil a adopté par voie de résolution le *Projet de règlement numéro 16-125-8 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125*.
2. Le projet de règlement numéro 16-125-8 vise à permettre la création des zones H-22 à H-26 (Quartier du Canal, phase 2A) à même la zone H-15 et à ajouter, à l'intérieur du règlement de zonage numéro 16-125, des dispositions particulières s'appliquant aux nouvelles zones.
3. Conformément à l'arrêté 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021 et en raison du contexte de la pandémie de la COVID-19, une consultation écrite d'une durée de 15 jours sera réalisée du 8 septembre 2021 au 22 septembre 2021 en remplacement de l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1).

Procédure de consultation écrite

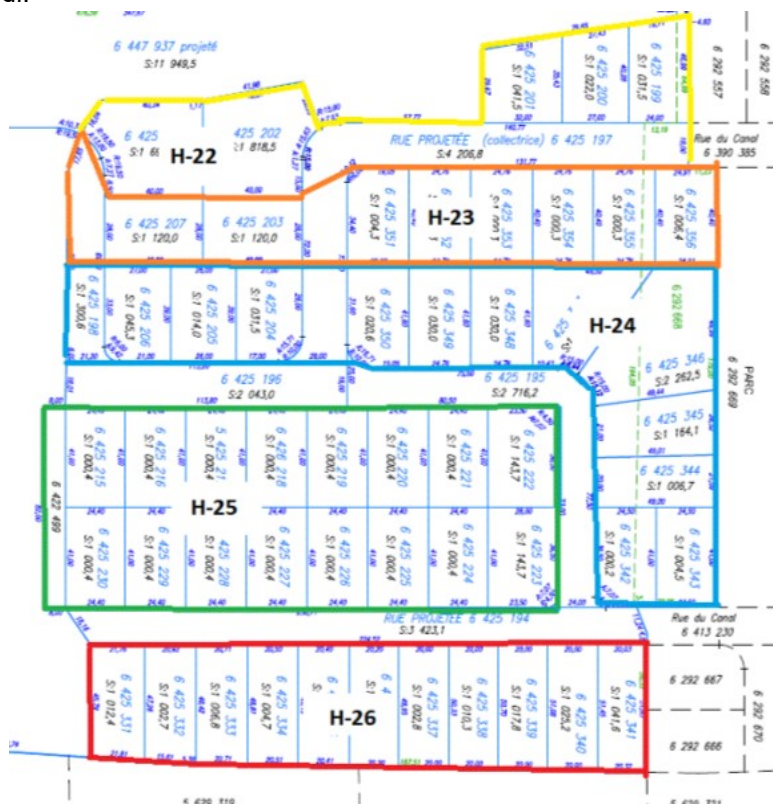
Le projet de règlement numéro 16-125-8 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 est soumis à une consultation écrite des citoyens. Tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Internet municipal dans la section « Greffe et administration » / Avis publics. Une copie papier du projet de règlement peut également être consultée à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi.

Toute personne désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 16-125-8 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 peut faire parvenir ses commentaires ou questions par écrit **jusqu'au 22 septembre 2021 à 16h45** de la manière suivante :

- par la poste, à l'attention de Mme Dany Michaud, 140, rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague, Québec, J0S 1T0;
- par courriel à l'adresse : info@sldg.ca.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Les commentaires et questions reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement.

Le projet de règlement numéro 16-125-8 concerne les zones H-22 à H-26 de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague telles que définies par le projet de règlement. Ces zones sont localisées sur le plan ci-contre et se situent dans la phase 2A du Quartier du Canal (prolongement des rues du Quai et du Canal).



4. Le projet de règlement **contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire**. Ces dispositions concernent la création des zones H-22 à H-26 à même la zone H-15 (Quartier du Canal).

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 7^e jour de septembre 2021.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière